

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2025

Présents :

Elodie PASQUET (maire),
David BESMIER, Michaël RAULT, Arnaud DUMOULIN (adjoints au maire)
Christopher STONHAM Thomas LE BATARD, Clément DUMOULIN, Caroline BESNIER, Isabelle CLAUDE-RUSSO, Arnaud SAINT-JAMES, Christian LE BARON, Nathalie MÉTIVIER, Aurélie FENOLLOSA (conseillers municipaux)

Absents : Hector CUADRADO RICA est absent, n'a pas donné de pouvoir.

Secrétaire de séance : Aurélie FENOLLOSA

Point n°1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2025 ;

Les membres du conseil municipal ont reçu le compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre dernier par mail.

Des modifications demandées par Isabelle CLAUDE-RUSSO et Christian LE BARON ont été ajoutées : développer ce qu'est un ENS (point n° 3) et préciser de quel cimetière il est question (point n°8, plan du cimetière).

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point n°2) Délibération relative au renouvellement de la convention du service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (SIMAU) ;

Elodie PASQUET précise que le service commun d'instruction des actes d'urbanisme, créé le 1^{er} mai 2015, assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui y adhèrent. La convention actuelle, qui encadre ce fonctionnement, arrive à échéance le 31 décembre 2025 et doit être révisée. Cette révision est rendue nécessaire par la décision de la Communauté de communes de Valès Dunes de mettre fin à la mutualisation du service entre les deux EPCI ;

La **nouvelle convention** devra préciser :

- les missions respectives du service instructeur et des communes adhérentes ;
- les modalités d'organisation du service et les conditions d'emploi du personnel ;
- les règles de remboursement des frais d'instruction ;
- les modalités de suivi et d'évaluation du service commun.

→ Elodie PASQUET propose d'approuver les termes de la convention relative à la mutualisation du service d'instruction des actes d'urbanisme, applicable à compter du 1er janvier 2026, et de l'autoriser à signer la convention afin de continuer de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au SIMAU.

Clément Dumoulin pose la question de savoir s'il existe un autre organisme proposant ce type de service. En réponse, il est précisé par plusieurs conseillers et membres du bureau que ce n'est pas le cas et qu'il n'est pas possible de se passer des services de cet organisme sans avoir de personnel dédié et formé à l'instruction des actes d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de la convention du service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (SIMAU) applicable à compter du 1er janvier 2026.

Point n°3) Demande de subvention au titre de la DETR pour le renouvellement du matériel informatique du secrétariat et l'acquisition d'ordinateurs portables ;

Comme expliqué lors du conseil municipal du 10 novembre dernier, Elodie PASQUET rappelle que plusieurs investissements sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la Mairie :

- le renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie, devenu obsolète, afin de garantir la continuité du service public et la sécurité des données.
- L'acquisition de quatre ordinateurs portables destinés au Maire et aux adjoints, afin de faciliter la préparation des dossiers, la consultation des documents dématérialisés et la participation efficace aux réunions et instances intercommunales.

Pour le matériel informatique, nous sommes en attente du devis de l'entreprise CPI.

Après vérification, il est possible de faire une demande de DETR (subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et passer ces achats en investissement.

→ C'est pourquoi, Elodie PASQUET propose de déposer une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de soutenir financièrement ces investissements et limiter l'impact sur le budget communal.

Arnaud SAINT-JAMES demande si l'achat d'ordinateurs portables pour chaque membre du bureau n'est pas une dépense excessive au regard du budget de la commune. David BESMIER répond qu'une demande de devis globale a été effectuée, prenant aussi en compte les accès internet de la mairie et de la salle polyvalente. En fonction du budget disponible, certaines options seront soit retenues soit écartées.

Christopher STONHAM s'interroge sur l'obsolescence de l'ordinateur du secrétariat de la mairie et de l'utilité de le changer. David BESMIER répond que c'est un passage obligé pour passer à la version supérieure du logiciel Berger-Levrault.

Christopher STONHAM rappelle que 2 ordinateurs avaient été donnés à la bibliothèque et demande si cette dernière pourra profiter du renouvellement du matériel informatique. Il lui est répondu que le devis global inclut également l'accès internet de la mairie, la bibliothèque et la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Point n°4) Demande de subvention au titre de la DETR pour l'achat d'un nouveau four, tables et chaises pour les salles polyvalente et des associations ;

- Comme expliqué au CM du 10 novembre dernier, le four de la cuisine de la salle polyvalente présente une panne de deux feux sur cinq de la plaque vitrocéramique depuis quelques mois.
- Il faut acheter 10 tables et 30 chaises pour la nouvelle salle des associations. En attendant, les tables données par la commune de Feuguerolles-Bully et les chaises stockées sur la mezzanine du bâtiment communal seront utilisées.

Isabelle CLAUDE RUSSO relève que les tables devraient être manipulables afin de pouvoir les ranger facilement. Cela pour permettre de répondre à des besoins différents des utilisateurs.

Pour le four l'entreprise **TECHNOREST** est passée jeudi 23 octobre et a envoyé un devis pour remplacement de ce four à hauteur de **2440,5 € HT (2928,6 € TTC)**.

Pour le matériel de la salle des associations, le devis de **MEFRAN** a été retenu, à hauteur de **1951,92 € TTC**.

Michaël RAULT précise que le four n'est pas un achat prioritaire pour les demandes de subventions (DETR) mais que lier ce besoin au tissu associatif de la commune pourrait appuyer la demande de subvention. Les demandes au titre de la DETR sont à faire avant février 2026.

→ Elodie PASQUET propose de déposer une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de soutenir financièrement ces investissements et limiter l'impact sur le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Point n°5) Salles polyvalente et des associations :

- Sécurité : À la suite de la visite périodique de sécurité du 27 novembre dernier et à l'inspection de la **SOCOTEC** début 2025, plusieurs actions sont à réaliser pour la salle polyvalente et la salle des associations. Il faut remettre en place les obturateurs ou plastrons déposés, réparer les dispositifs d'arrêt d'urgence qui ne fonctionnent pas (câblage à refaire). Il y a également un nettoyage à faire sur les grilles de la hotte et la remise en place du rideau/protection sous la scène.

Un passage en commission de sécurité est prévu pour le 16 décembre. Si les travaux ne sont pas effectués d'ici là, il faudra le signaler pour que le dossier passe en janvier. À la suite de cette commission, nous aurons aussi l'information sur la capacité d'accueil de notre salle des associations.

Christopher STONHAM demande qui est chargé de faire la visite périodique. Elodie PASQUET lui répond qu'elle a été faite par le SDIS, en présence d'une gendarme d'Evrecy et d'elle-même.

Caroline BESNIER rappelle que le contrôle électrique doit avoir lieu tous les ans.

- Groupe de travail sur les salles : Le groupe de travail n'ayant pas encore finalisé sa réflexion sur les contrats de location de la salle polyvalente et de la salle des associations, il est prévu de reprendre les éléments déjà élaborés et de poursuivre le travail avec l'appui de membres du bureau afin de finaliser l'ensemble. Une date butoir est fixée à mars 2026. Pour faciliter l'organisation des séances de travail, David BESMIER proposera de mettre en place un doodle pour que tous les membres du conseil puissent participer à la finalisation de ce projet.

David BESMIER en profite pour apporter des précisions sur la gestion de la caution pour la location des salles. Il faudrait mettre en place la prise de photos avant et après la location, déterminer le coût des dégâts et faire un titre qui sera envoyé aux locataires par la Trésorerie.

Point n°6) Retour sur la présentation des projets « liaisons douces » par le cabinet ingé-infra :

Prise de parole par Isabelle CLAUDE-RUSSO.

Le jeudi 4 décembre, le cabinet ingé-infra a présenté au groupe de travail (maire/adjoints) les projets « liaison douce » d'intérêts communales et communautaire. Il s'agit d'avant-projets définitifs de liaisons cyclables entre les 3 villages qui permettront de répondre immédiatement aux appels d'offre et de pouvoir se placer stratégiquement dans les priorités de réalisations de projets de la CCVOO.

Les liaisons Maltot-Vieux (par le chemin des Gaudines) et Feuguerolles-Maltot sont d'intérêt communal tandis que la liaison Vieux-Feuguerolles est d'intérêt communautaire.

Un enrobé est prévu par l'étude du cabinet Ingé-Infra sur la totalité des parcours et sur une largeur de 3 mètres à laquelle s'ajoute un accotement (épaulement ?) de 50 cm de chaque côté pour faciliter le passage des tracteurs.

L'estimation des coûts de réalisation des travaux (hors achat de foncier) est actuellement d'environ :

- 295 000 euros HT pour la liaison Feuguerolles-Vieux (1,5km)
- 305 000 euros HT pour la liaison Vieux-Maltot (1,8 km)
- 220 000 euros HT pour la liaison Maltot-Feuguerolles (1,650km)

L'ingénierie financière serait réalisée par la CCVOO et le coût des travaux pourrait-être subventionné jusqu'à 70 %.

Christopher STONHAM demande à être averti par la mairie des réunions de travail de la CCVOO sur les schémas cyclables.

Point n°7) Informations diverses ;

Retour sur le conseil communautaire du 27 novembre dernier :

- Débat d'orientation budgétaire, tend à augmenter la fiscalisation de 1 point - (vote du budget de la CCVOO le 18/12,
- **CCVOO / Service de location longue durée des vélos à assistance électrique** : la communauté de communes lance un service de location longue durée des vélos à assistance électrique (VAE) et longtails (vélo dont l'arrière est allongé permettant de transporter des passagers ou plus de charges) en partenariat avec la société FLEETA pour un total de 24 vélos et 5 longtails reconditionnés. Contrats sur 6 mois renouvelables 1 fois, projet financé à 80% dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de CAEN Normandie Métropole, pour les habitants du territoire, âge mini 15 ans, tarifs : 20€ pour un VAE classique – 30€ pour un longtail pour la première année, puis 30€ pour la seconde année pour un VAE et 38€ pour un longtail (entretien inclus). Réduction de 50% pour les étudiants ou demandeurs d'emploi.
- Faire la demande auprès de la CCVOO, ce sont eux qui portent le projet, ils font le lien avec FLEETA.
- Redevance incitative ordures ménagères : grille tarifaire revue tous les ans, facturation 2 fois par an. Augmentation **de 2% en 2026** afin de couvrir l'augmentation des charges du service.
- Cadeaux de fin d'année des agents : traditionnellement, la commune offrait un cadeau aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Dorénavant, cette pratique n'est plus possible, en raison du cadre légal strict régissant les avantages attribués aux agents. Les cadeaux même symboliques, peuvent désormais être considérés comme des avantages en nature et non autorisés. C'est pourquoi, il n'y aura plus de cadeaux offerts aux agents en fin d'année. Nous pourrions être exposés à des risques juridiques et fiscaux. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de maintenir le pot de fin d'année offert aux agents communaux mais sans cadeaux.
- Recrutement temporaire d'un agent communal, en attendant de recruter un nouvel agent communal : Dans le cadre d'un besoin ponctuel notamment pour les espaces verts, la commune envisage de recruter un agent en contrat à durée déterminée d'une courte durée (1 à 2 mois).

La personne pressentie est un conseiller municipal en fonction, Clément DUMOULIN.

→ En règle générale, un conseiller municipal ne peut pas être salarié de la commune dans laquelle il est élu. Cependant, l'exception prévue par l'article L.231 du Code électoral pour les communes de moins de 1 000 habitants permet d'effectuer ce recrutement.

En effet, l'article L.231 du Code électoral prévoit expressément que :

« Ne sont pas compris dans cette catégorie [des agents salariés incompatibles] [...] dans les communes comptant moins de 1 000 habitants, ceux qui ne sont agents salariés de la commune qu'au titre d'une activité saisonnière ou occasionnelle. »

Ainsi, dans les communes de moins de 1 000 habitants, un conseiller municipal peut être employé par la commune si et seulement si son activité est saisonnière, occasionnelle, et de courte durée.

- Dates des prochains Conseils Municipaux de 2026 : 12 janvier – 23 février : vote du budget – Il n’y aura pas de conseil municipal en mars en raison des élections municipales sauf besoin urgent.
Clément Dumoulin fait un point sur le CMJ pour présenter le travail réalisé par les enfants (décoration de Noël à base d’éléments recyclés collectés lors du ramassage des déchets sur la commune)

Evènements à venir :

- Festival de Noël 13 décembre 10h-18h et mise en lumière de la commune
- Noël des employés communaux 19 décembre 2025
- Vœux du Maire samedi 17 janvier 2026 à 18h30
- Carnaval école des 3 villages 7 mars à VIEUX
- Repas des Viducasses le 8 mars 2026
- Élections municipales 15 mars et 22 mars 2026

Fin de la séance à 22h35

Prochain conseil municipal le lundi 12 janvier 2026 à 20h

Mme Elodie PASQUET, maire :

Mme Aurélie FENOLLOSA, secrétaire :